



CSSCT Extraordinaire SIÈGE du 22 juillet 2025

Consultation sur les aménagements des locaux du SGAP

Dans le cadre de la centralisation de la gestion administrative des agents publics, de nouveaux collaborateurs rejoindront le SGAP au 1^{er} septembre 2025. Un réaménagement des locaux est nécessaire afin d'augmenter la capacité d'accueil et améliorer les conditions de travail des personnels.

L'objectif est de créer cinq postes de travail supplémentaires (soit huit postes) et une petite salle de réunion en récupérant une partie des espaces de la DCOM, dont le projet d'aménagement a fait l'objet d'une consultation en CSSCTL au mois de juin.

Les plans exposés tiennent compte des contraintes techniques, qui limitent certaines transformations. Les nouvelles cloisons reprendront les caractéristiques de celles au R+1 et R+2, assurant une meilleure isolation acoustique que celles du RDC.

Les travaux sont prévus **du 4 au 22 août** : déménagement du mobilier, dépose / repose des cloisons, peinture, électricité, installation du mobilier et nettoyage. Aucune coactivité chantier/personnels n'est prévue. Les personnels présents pourront temporairement s'installer dans d'autres espaces peu fréquentés ou dans des salles de réunion.

Réponses aux questions et propositions des représentants du personnels :

- **Casiers** : Demande de proximité entre les casiers et les postes de travail.
- **Portes vitrées** : Proposition d'étudier le remplacement des 2 portes pleines par des portes vitrées (entrées SGAP). La direction prend note pour une éventuelle intégration dans les évolutions d'aménagement.
- **Matériel informatique** : Une harmonisation des écrans est demandée. La direction précise qu'un renouvellement progressif avec de grands écrans est prévu.
- **Effectifs cibles** : Les aménagements répondent au besoin de l'organisation à compter de septembre 2025.
- **Recommandations médecine du travail** : La direction s'engage à prendre en compte les besoins spécifiques et à adapter les espaces si nécessaire.
- **Intervention d'un ergonome** : Proposition d'une intervention et accompagnement pour l'ensemble des personnels en vue d'un diagnostic des postes de travail, compte tenu notamment des plaintes enregistrées (douleurs cervicales, dos) depuis la mise en place du flex office. La direction souligne qu'une visite conjointe des deux médecins du travail et de CAP Emploi sera organisée à la rentrée.

- **Visio dans la salle SGAP** : Interrogation sur l'équipement en visioconférence mobile afin de garantir une polyvalence des espaces. La direction prend note. Il est toutefois souligné que ces équipements mobiles ne sont pas recommandés et que les équipements fixes sont réservés aux salles réservables.
- **RETEX** : Un retour d'expériences est prévu pour chaque aménagement, avec un premier point après 1 mois, suivi d'un RETEX plus approfondi par enquête.

Pour ce qui concerne les aménagements des autres services de la DRHM, les plans sont encore à l'étude. La direction souhaite profiter de l'été pour poursuivre la réflexion et consulter les personnels via les chefs de service. Une présentation complète de ces aménagements est annoncée pour la rentrée de septembre. **Les représentants du personnel** demandent une large consultation des personnels sur les projets d'aménagements, au-delà du codir ou des encadrants.

Les futurs aménagements prendront en compte les besoins suivants :

- ✓ plus de convivialité et de flexibilité dans l'agencement,
- ✓ des espaces communs réellement accessibles pour favoriser la collaboration et éviter l'isolement des équipes,
- ✓ meilleure mutualisation des espaces.

Le manque de signalisation claire pour favoriser l'usage partagé des locaux est souligné. Des collaborateurs ne se sentent pas autorisés à utiliser certains espaces, du fait de l'appropriation visible (objets personnels, organisation rigide des postes), ce qui freine le partage. Le "zonage rigide" par service n'invite pas à la flexibilité. Aussi, une logique d'espaces modulables (petits, moyens, grands) pourrait permettre une meilleure adaptation aux personnels non permanents (CDD, apprentis, stagiaires...).

Vote sur le projet d'aménagement des locaux du SGAP : « POUR » à l'unanimité

*
* *

Les représentants du personnel profitent de cette instance pour demander à la direction de rappeler, dès la rentrée de septembre, les règles d'accès au parking souterrain et les personnes habilitées à s'y garer. La direction prend note de cette demande et s'engage à faire un rappel.

Vos représentants à la CSSCTL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Florence DEQUIRET	Rudy DELEURENCE
Isabelle TESTU	Antoine PROUTIERE
Farida SIAD	Guillaume MASSON
Pascal LESTIENNE	Cédric BOITELLE
Chrystèle GUEUDRE	Christelle COINTE
Sylvie BLONDEL	Kitry MONGANG
Cindy LEROY	Delphine DEBELVALET